



CHARTRE DE SECURITE

La Société Easy's, soucieuse de la sécurité et des conditions de travail de ses employés, s'engage à promouvoir des actions de prévention et veille au respect strict des lois pour tendre vers le « zéro accident ».

Les risques sont évalués régulièrement au travers notamment du Document Unique. Les moyens de prévention associés y sont définis puis mis en application.

Les accidents peuvent être évités, ainsi nous devons, ensemble, œuvrer pour atteindre ce but.

Toute personne de l'entreprise s'engage à être moteur de la mise en place des systèmes de prévention (vérifications du matériel, formations...) et à être acteur et responsable de sa propre sécurité ainsi que de celle des autres dans son environnement de travail.

Patricia GABORY
Directrice Générale

Florence LIBS
Responsable d'Agence

Thibaut PICONE
Responsable B.U